

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21800001600442	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE MAIRIE D ABBEVILLE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE LA BAIE DE SOMME

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ABBEVILLE - EAU (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	23
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	24
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	27
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	29
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	30
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 105 504,13	740 910,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 364 594,13
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 105 504,13	1 105 504,13

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 238 748,33	1 033 690,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	84 093,86	230 173,50
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 58 978,69
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 322 842,19	1 322 842,19

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 428 346,32	2 428 346,32
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	182 781,15	0,00	146 773,15	146 773,15	146 773,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses de gestion des services		292 781,15	0,00	306 773,15	306 773,15	306 773,15
66	Charges financières	213 206,71	0,00	225 770,98	225 770,98	225 770,98
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		505 987,86	0,00	532 544,13	532 544,13	532 544,13
023	Virement à la section d'investissement (6)	193 300,00		342 960,00	342 960,00	342 960,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	225 000,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		418 300,00		572 960,00	572 960,00	572 960,00
TOTAL		924 287,86	0,00	1 105 504,13	1 105 504,13	1 105 504,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**1 105 504,13****RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	570 900,00	0,00	650 960,00	650 960,00	650 960,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	81 773,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00	0,00	61 950,00	61 950,00	61 950,00
Total des recettes de gestion des services		696 773,00	0,00	712 910,00	712 910,00	712 910,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		696 773,00	0,00	712 910,00	712 910,00	712 910,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	28 000,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		28 000,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00
TOTAL		724 773,00	0,00	740 910,00	740 910,00	740 910,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**364 594,13**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**1 105 504,13****Pour information :**
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**
544 960,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	633 350,15	84 093,86	803 148,33	803 148,33	887 242,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		633 350,15	84 093,86	803 148,33	803 148,33	887 242,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	378 600,00	0,00	407 600,00	407 600,00	407 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		378 600,00	0,00	407 600,00	407 600,00	407 600,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 011 950,15	84 093,86	1 210 748,33	1 210 748,33	1 294 842,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	28 000,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	105 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		133 000,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00
TOTAL		1 144 950,15	84 093,86	1 238 748,33	1 238 748,33	1 322 842,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 322 842,19
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	41 066,00	230 173,50	0,00	0,00	230 173,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	478 800,00	0,00	430 930,00	430 930,00	430 930,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		519 866,00	230 173,50	430 930,00	430 930,00	661 103,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	29 800,00	29 800,00	29 800,00
106	Réserves (7)	32 508,75	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		137 508,75	0,00	29 800,00	29 800,00	29 800,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		657 374,75	230 173,50	460 730,00		
021	Virement de la section d'exploitation (4)	193 300,00		342 960,00	342 960,00	342 960,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	225 000,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	105 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		523 300,00		572 960,00	572 960,00	572 960,00
TOTAL		1 180 674,75	230 173,50	1 033 690,00	1 033 690,00	1 263 863,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	58 978,69
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 322 842,19
--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

544 960,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

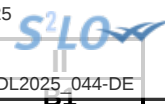
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	146 773,15		146 773,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	110 000,00		110 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 000,00		50 000,00
66	Charges financières	225 770,98	0,00	225 770,98
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	230 000,00	230 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		342 960,00	342 960,00
Dépenses d'exploitation – Total		532 544,13	572 960,00	1 105 504,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**1 105 504,13**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	28 000,00	28 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	407 600,00	0,00	407 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	887 242,19	0,00	887 242,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 294 842,19	28 000,00	1 322 842,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 322 842,19**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	650 960,00		650 960,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	61 950,00		61 950,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	28 000,00	28 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		712 910,00	28 000,00	740 910,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**364 594,13**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**1 105 504,13**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	29 800,00	0,00	29 800,00
13	Subventions d'investissement reçues	230 173,50	0,00	230 173,50
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	430 930,00	0,00	430 930,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		230 000,00	230 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		342 960,00	342 960,00
Recettes d'investissement – Total		690 903,50	572 960,00	1 263 863,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**58 978,69**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 322 842,19**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	182 781,15	146 773,15	146 773,15
6063	Fournitures entretien et petit équipt	200,00	485,00	485,00
6064	Fournitures administratives	481,15	438,15	438,15
6068	Autres matières et fournitures	500,00	650,00	650,00
611	Sous-traitance générale	100 790,00	124 500,00	124 500,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	63 710,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6226	Honoraires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	0,00	2 000,00	2 000,00
6256	Missions	200,00	200,00	200,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	400,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	13 000,00	13 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	110 000,00	110 000,00	110 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	41 250,00	40 200,00	40 200,00
6411	Salaires, appointements, commissions	27 495,00	27 900,00	27 900,00
6414	Indemnités et avantages divers	9 705,00	9 800,00	9 800,00
6415	Supplément familial	930,00	1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 435,00	15 600,00	15 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 115,00	2 200,00	2 200,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 985,00	2 100,00	2 100,00
6478	Autres charges sociales diverses	11 085,00	11 200,00	11 200,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	50 000,00	50 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		292 781,15	306 773,15	306 773,15
66	Charges financières (b) (8)	213 206,71	225 770,98	225 770,98
66111	Intérêts réglés à l'échéance	213 000,00	220 000,00	220 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	206,71	5 770,98	5 770,98
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		505 987,86	532 544,13	532 544,13
023	Virement à la section d'investissement	193 300,00	342 960,00	342 960,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	225 000,00	230 000,00	230 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	225 000,00	230 000,00	230 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		418 300,00	572 960,00	572 960,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		418 300,00	572 960,00	572 960,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		924 287,86	1 105 504,13	1 105 504,13

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 105 504,13
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice

49 356,90

- Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N – ICNE N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	100,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	100,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	570 900,00	650 960,00	650 960,00
70128	Autres taxes et redevances	570 000,00	650 000,00	650 000,00
7083	Locations diverses	900,00	960,00	960,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	81 773,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	81 773,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00	61 950,00	61 950,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	26 000,00	33 700,00	33 700,00
7581	FCTVA	0,00	9 400,00	9 400,00
7588	Autres	18 000,00	18 850,00	18 850,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		696 773,00	712 910,00	712 910,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		696 773,00	712 910,00	712 910,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	28 000,00	28 000,00	28 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	28 000,00	28 000,00	28 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		28 000,00	28 000,00	28 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		724 773,00	740 910,00	740 910,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	364 594,13
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 105 504,13
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	633 350,15	803 148,33	803 148,33
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	8 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	625 350,15	803 148,33	803 148,33
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		633 350,15	803 148,33	803 148,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	378 600,00	407 600,00	407 600,00
1641	Emprunts en euros	375 000,00	404 000,00	404 000,00
1678	Autres dettes conduit° particulières	3 600,00	3 600,00	3 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		378 600,00	407 600,00	407 600,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 011 950,15	1 210 748,33	1 210 748,33
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	28 000,00	28 000,00	28 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	28 000,00	28 000,00	28 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	15 000,00	15 300,00	15 300,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	3 000,00	3 000,00	3 000,00
139188	des tiers	10 000,00	9 700,00	9 700,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	105 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	105 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		133 000,00	28 000,00	28 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 144 950,15	1 238 748,33	1 238 748,33

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	84 093,86
----------------------------	-----------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 322 842,19
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	41 066,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	41 066,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	478 800,00	430 930,00	430 930,00
1641	Emprunts en euros	478 800,00	430 930,00	430 930,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		519 866,00	430 930,00	430 930,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 508,75	29 800,00	29 800,00
10222	FCTVA	0,00	29 800,00	29 800,00
1068	Autres réserves	32 508,75	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	105 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	105 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		137 508,75	29 800,00	29 800,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		657 374,75	460 730,00	460 730,00
021	Virement de la section d'exploitation	193 300,00	342 960,00	342 960,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	225 000,00	230 000,00	230 000,00
28128	Aménagement Autres terrains	13 000,00	13 000,00	13 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	18 500,00	18 500,00	18 500,00
28153	Installations à caractère spécifique	193 450,00	198 450,00	198 450,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	50,00	50,00	50,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		418 300,00	572 960,00	572 960,00
041	Opérations patrimoniales (8)	105 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	105 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		523 300,00	572 960,00	572 960,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 180 674,75	1 033 690,00	1 033 690,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	230 173,50
----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	58 978,69
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 322 842,19
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le


ID : 080-218000016-20250324-DL2025_044-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					8 550 238,20									
1641 Emprunts en euros (total)					8 550 238,20									
158/08AL223	CAISSE EPARGNE HDF	23/12/2008	29/12/2009	29/03/2010	600 000,00	F		4,760	4,846	EUR	T	P	N	A-1
165/7802906	CAISSE EPARGNE HDF	18/10/2010	15/02/2011	25/02/2012	400 000,00	F		3,510	3,510	EUR	A	P	N	A-1
170/72215884138	CREDIT AGRICOLE	27/12/2010	30/12/2012	15/12/2013	1 200 000,00	F		4,220	4,220	EUR	A	P	N	A-1
175/15AL036	CAISSE EPARGNE HDF	12/10/2015	20/10/2015	25/10/2016	2 000 000,00	V	LIVRET A	3,500	1,400	EUR	A	C	O	A-1
182/MPH274772EUR	CCFL	25/02/2011	01/04/2011	01/04/2018	948 530,20	F		4,100	2,593	EUR	A	P	N	A-1
183/18216	CAISSE EPARGNE HDF	23/07/2018	25/08/2018	25/08/2019	665 000,00	V	LIVRET A	3,500	1,130	EUR	A	C	N	A-1
184/MON521515	LA BANQUE POSTALE	29/06/2018	02/07/2018	01/08/2019	400 000,00	F		1,860	1,130	EUR	A	C	N	A-1
189/19261	CAISSE EPARGNE HDF	09/07/2019	25/09/2019	25/09/2020	447 000,00	V	LIVRET A	3,500	0,000	EUR	A	C	N	A-1
214/2665	SOCIETE GENERALE	14/10/2020	02/11/2020	02/02/2021	200 000,00	V	EURIBOR03M	0,350	0,000	EUR	T	C	N	A-1
218/00001495148	CREDIT AGRICOLE	27/10/2021	02/11/2021	02/11/2022	110 000,00	F		0,610	0,000	EUR	A	P	N	A-1
225/668589E	CAISSE EPARGNE HDF	25/11/2022	25/11/2022	25/12/2023	580 000,00	F		2,780	0,000	EUR	A	P	N	A-1
231/153430	BANQUE DES TERRITOIRES	21/11/2023	28/11/2023	15/11/2024	600 708,00	V	LIVRET A	3,400	0,000	EUR	A	P	N	A-1
234/161356	BANQUE DES TERRITOIRES	10/07/2024	17/07/2024	26/06/2025	399 000,00	V	LIVRET A	3,400	0,000	EUR	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					70 044,00									

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

S2LO

ID : 080-218000016-20250324-DL2025_044-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 080-218000016-20250324-DL2025_044-DE	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					70 044,00										
191/99002	AGENCE DE L'EAU	26/12/2016	05/12/2018	23/11/2020	10 455,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
192/99006	AGENCE DE L'EAU	26/12/2016	17/10/2017	08/09/2019	24 360,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
193/99091	AGENCE DE L'EAU	06/02/2017	03/07/2018	30/05/2020	13 755,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
212/58014	AGENCE DE L'EAU	25/03/2019	19/06/2020	04/06/2022	21 474,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					8 620 282,20										

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		5 923 997,80					393 781,37	211 190,93	0,00	49 356,90
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 923 997,80					393 781,37	211 190,93	0,00	49 356,90
158/08AL223	N	0,00	A-1	402 212,21	14,98	F		4,760	18 857,04	18 812,03	0,00	50,69
165/7802906	N	0,00	A-1	275 274,93	16,14	F		3,510	12 113,64	9 662,15	0,00	7 825,76
170/72215884138	N	0,00	A-1	600 658,56	7,95	F		4,220	64 678,97	25 347,79	0,00	942,43
175/15AL036	N	0,00	A-1	1 100 000,00	10,81	V	LIVRET A	3,500	100 000,00	39 034,72	0,00	0,00
182/MPH274772EUR	N	0,00	A-1	729 779,41	14,24	F		4,100	36 445,99	30 336,52	0,00	21 536,06
183/18216	N	0,00	A-1	465 500,00	13,64	V	LIVRET A	3,500	33 250,00	16 518,78	0,00	5 326,00
184/MON521515	N	0,00	A-1	280 000,00	13,57	F		1,860	20 000,00	5 208,00	0,00	2 001,57
189/19261	N	0,00	A-1	335 250,00	14,72	V	LIVRET A	3,500	22 350,00	11 896,72	0,00	2 930,12
214/2665	N	0,00	A-1	146 666,56	10,83	V	EURIBOR03M	4,203	13 333,36	6 036,37	0,00	922,93
218/00001495148	N	0,00	A-1	88 839,56	11,83	F		0,610	7 154,85	541,66	0,00	80,23
225/668589E	N	0,00	A-1	515 737,42	12,97	F		2,780	33 477,29	14 337,50	0,00	186,21
231/153430	N	0,00	A-1	585 079,15	23,85	V	LIVRET A	3,400	16 160,23	19 892,69	0,00	2 417,91
234/161356	N	0,00	A-1	399 000,00	25,00	V	LIVRET A	3,400	15 960,00	13 566,00	0,00	5 136,99
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		53 462,40					3 502,20	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le


ID : 080-218000016-20250324-DL2025_044-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		53 462,40					3 502,20	0,00	0,00	0,00
191/99002	N	0,00	A-1	7 841,25	14,88	F		0,000	522,75	0,00	0,00	0,00
192/99006	N	0,00	A-1	17 052,00	13,68	F		0,000	1 218,00	0,00	0,00	0,00
193/99091	N	0,00	A-1	10 316,25	14,40	F		0,000	687,75	0,00	0,00	0,00
212/58014	N	0,00	A-1	18 252,90	16,41	F		0,000	1 073,70	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 977 460,20					397 283,57	211 190,93	0,00	49 356,90

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

IV

ID : 080-218000016-20250324-DL2025_044-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 977 460,20	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
A2**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Réseau d'adduction d'eau	60	22/01/1993
L	Réservoirs	70	22/01/1993
L	Station de pompage	70	22/01/1993

IV – ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES		A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	58 978,69	58 978,69
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	146 079,64	146 079,64
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	205 058,33	205 058,33

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	205 058,33	205 058,33
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	205 058,33	205 058,33

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	435 600,00	435 600,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	602 760,00	602 760,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	167 160,00	167 160,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		435 600,00	I 435 600,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		407 600,00	407 600,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	404 000,00	404 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	3 600,00	3 600,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		28 000,00	28 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	28 000,00	28 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A4.3****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		602 760,00	III 602 760,00
Ressources propres externes de l'année (a)		29 800,00	29 800,00
10222	FCTVA	29 800,00	29 800,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		572 960,00	572 960,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28128	Aménagement Autres terrains	13 000,00	13 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	18 500,00	18 500,00
28153	Installations à caractère spécifique	198 450,00	198 450,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	50,00	50,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	342 960,00	342 960,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES**
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2
C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

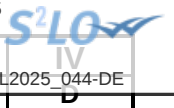
Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> - Affermage	VEOLIA EAU	VEOLIA EAU	Société en commandite par actions	0,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 27

Contre : 3

Abstentions : 4

Date de convocation : 11/03/2025

Présenté par (1) Le Maire, Pascal DEMARTHE ,
A ABBEVILLE le 24/03/2025

(1) Le Maire, Pascal DEMARTHE ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A ABBEVILLE, le 24/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ARCIVAL Isabelle	
BALEDENT Eric	
BEAUGER Fabrice	
BEAURIN Françoise	
BLONDIN Michel	
BOSIO Sarah	
BOULART Monique	
BOURET Claude	
CHAGNON Patricia	
CHAPOTARD Sébastien	
CHEVALLIER Christine	
DAIRAIN Patrick	
DAUSSY Maryvonne	
DELAGE Michelle	
DEMARTHE Pascal	
DENIS Hervé	
DESSENNE Jean-Claude	
DOVERGNE Aurélien	
DUPUY Daniele	
GARET Frédéric	
HENIQUE Francis	



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

JACQUET Maryse	
LEDET Patrick	
LEFEBVRE Patrice	
LEMARCHAND Pierre	
LEPAGE Michel	
MAGNIN Jacques	
MALLET Olivier	
MONFLIER Chantal	
NOEL Lydie	
PETIT Florence	
PRUVOT Laurent	
RHUIN Rose-Noelle	
TONOLLI Angélo	
VASSEUR Danielle	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, Pascal DEMARTHE , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

République Française

Département de la Somme

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ABBEVILLE

Effectif légal du Conseil Municipal : 35	2025.044	<u>Conseil du 24/03/2025</u>
Nombre de Conseillers en exercice : 35	BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU	
Date de la convocation : 11/03/25		
Date de publication : 28/03/25		

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Pascal DEMARTHE, Maire, le 24 mars 2025 à 18 heures 00, Salle Max Lejeune.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :
Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Eric BALEDENT, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAINÉ, Danielle VASSEUR, Florence PETIT, Hervé DENIS, Chantal MONFLIER, Claude BOURET, Patrick LEDET, Danièle DUPUY, Christine CHEVALLIER, Jacques MAGNIN, Olivier MALLET, Rose-Noëlle RHUIN, Michel LEPAGE, Maryvonne DAUSSY, Pierre LEMARCHAND, Jean-Claude DESSENNE, Frédéric GARET, Aurélien DOVERGNE, Sarah BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Francis HENIQUE, Isabelle ARCIVAL, Angelo TONOLLI.

Etaient excusés et avaient donné procuration :
Fabrice BEAUGER à Pascal DEMARTHE, Françoise BEAURIN à Michelle DELAGE, Laurent PRUVOT à Monique BOULART, Maryse JACQUET à Christine CHEVALLIER, Patrice LEFEBVRE à Patrick DAIRAINÉ,

Etait absente :
Patricia CHAGNON

Secrétaire de séance : Madame Danielle VASSEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la Balance Générale du Budget Primitif du Service de l'Eau, pour l'exercice 2025, retracée dans le tableau ci-après :

BALANCE GENERALE BUDGET PRIMITIF 2025

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 105 504,13	1 105 504,13	0,00
Mouvements réels	1 077 504,13	532 544,13	544 960,00
Mouvements d'ordre	28 000,00	572 960,00	-544 960,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 322 842,19	1 322 842,19	0,00
Mouvements réels	749 882,19	1 294 842,19	-544 960,00
Mouvements d'ordre	572 960,00	28 000,00	544 960,00
TOTAL GENERAL	2 428 346,32	2 428 346,32	0,00

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention(s) : 4.

3 voix contre : Francis HENIQUE, Isabelle ARCIVAL, Angelo TONOLLI

4 abstention(s) : Frédéric GARET, Aurélien DOVERGNE, Sarah BOSIO, Sébastien CHAPOTARD

Certifie le caractère exécutoire
de l'acte par sa transmission au
contrôle de légalité

Le Maire,

28 MARS 2025

Pascal DEMARTHE



La Secrétaire,

Danielle VASSEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification : soit par un recours gracieux devant l'autorité auteur de la décision (Conseil municipal), soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier. Le tribunal administratif peut également être saisi au moyen de l'application informatique « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 0³⁰Nombre de suffrages exprimés : 0³⁴

VOTES :

Pour : 0 ²⁷Contre : 0 ³Abstentions : 0 ⁴

Date de convocation : 11/03/2025

Présenté par (1) Le Maire, Pascal DEMARTHE ,

A ABBEVILLE le 24/03/2025

(1) Le Maire, Pascal DEMARTHE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A ABBEVILLE, le 24/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

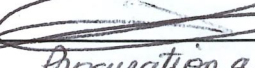
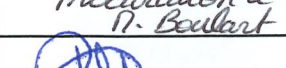
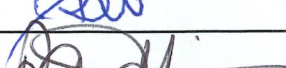
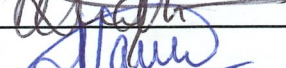
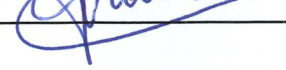


ARCIVAL Isabelle	
BALEDENT Eric	
BEAUGER Fabrice	Procuration a P. Demarthe
BEAURIN Françoise	Procuration a T. Delage
BLONDIN Michel	
BOSIO Sarah	
BOULART Monique	
BOURET Claude	
CHAGNON Patricia	Absente
CHAPOTARD Sébastien	
CHEVALLIER Christine	
DAIRAIN Patrick	
DAUSSY Maryvonne	
DELAGE Michelle	
DEMARTHE Pascal	
DENIS Hervé	
DESSENNE Jean-Claude	
DOVERGNE Aurélien	
DUPUY Daniele	
GARET Frédéric	
HENIQUE Francis	

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

JACQUET Maryse	Procuration a' C. Chevallier
LEDET Patrick	
LEFEBVRE Patrice	Procuration a' P. Dauraine
LEMARCHAND Pierre	
LEPAGE Michel	
MAGNIN Jacques	
MALLET Olivier	
MONFLIER Chantal	
NOEL Lydie	
PETIT Florence	
PRUVOT Laurent	Procuration a' N. Boulart
RHUIN Rose-Noelle	
TONOLLI Angélo	
VASSEUR Danielle	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, Pascal DEMARTHE , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.